

Comité permanent des comptes publics

Nomination et composition du Comité

Les membres du Comité permanent des comptes publics (le Comité) sont nommés par motion de l'Assemblée législative. La composition du Comité est proportionnelle à la représentation des partis à l'Assemblée législative. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions, à l'exception du président qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix. Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement une élection générale jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

Après l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire en octobre 2011, une entente concernant la composition du Comité a été conclue en février 2012. Conformément au Règlement de l'Assemblée législative, les membres suivants ont été nommés au Comité permanent des comptes publics le 23 février 2012 :

Norm Miller, président, Parti progressiste-conservateur
Toby Barrett, vice-président, Parti progressiste-conservateur
France Gélinas, Nouveau parti démocratique
Phil McNeely, Parti libéral
Reza Moridi, Parti libéral
Jerry Ouellette, Parti progressiste-conservateur

Liz Sandals, Parti libéral

Jagmeet Singh, Nouveau parti démocratique

David Zimmer, Parti libéral

Le 10 septembre 2012, le Comité a été dissous conformément à la motion du 23 février. Au moment de la préparation du présent rapport, une motion nommant les membres du Comité pour la session de l'automne 2012 n'avait pas encore été adoptée. L'Assemblée législative a été prorogée le 15 octobre 2012.

Rôle du Comité

Le Comité est habilité à examiner les rapports du vérificateur général et fait part à l'Assemblée législative de ses observations, ses opinions et ses recommandations à l'égard des rapports du vérificateur général et des Comptes publics, qui sont réputés avoir été renvoyés en permanence au Comité dès leur dépôt. Le Comité étudie et évalue diverses questions, puis fait rapport à l'Assemblée législative. Son travail porte notamment sur l'optimisation des ressources et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que sur l'efficacité des programmes dans la réalisation de leurs objectifs. Le Comité tient normalement un certain nombre d'audiences pendant l'année pour traiter de questions soulevées dans notre rapport annuel ou nos rapports spéciaux, puis présente ses

observations et recommandations à l'Assemblée législative. En vertu des articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander au vérificateur général d'examiner toute question relative aux Comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

RÔLE CONSULTATIF DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AUPRÈS DU COMITÉ

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, le vérificateur général et des cadres supérieurs assistent aux réunions du Comité pour l'aider à faire des examens et à tenir des audiences concernant le rapport annuel du vérificateur général, les Comptes publics de l'Ontario et tout autre rapport spécial produit par notre Bureau.

Méthodes et activités du Comité

Le Comité peut se réunir chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative et, avec l'approbation de la Chambre, à tout autre moment de son choix. Toutes les réunions sont publiques, à l'exception de celles réservées à l'établissement de l'ordre du jour et à la préparation des rapports du Comité. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le Journal des débats, c'est-à-dire le procès-verbal intégral officiel des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Le Comité choisit les dossiers qui l'intéressent dans le rapport annuel ou les rapports spéciaux du vérificateur général et tient des audiences à leur sujet. Il met généralement l'accent sur le chapitre du rapport annuel consacré aux vérifications de l'optimisation des ressources. Par exemple, chacun des trois partis politiques choisit habituellement trois vérifications ou autres sections du rapport annuel, qui sont soumises à l'examen du Comité.

À chaque audience, le vérificateur général et la recherchiste du Comité lui communiquent les informations pertinentes sur la section applicable du rapport ainsi que les réponses aux constatations et recommandations du vérificateur général formulées par le ministère ou l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic faisant l'objet de la vérification. Normalement, le Comité demande à des cadres supérieurs des entités vérifiées de comparaître à l'audience pour répondre aux questions de ses membres. Comme le rapport annuel du vérificateur général traite de questions opérationnelles, administratives et financières plutôt que stratégiques, on demande rarement aux ministres d'assister aux réunions. Une fois les audiences terminées, le Comité fait part de ses observations et recommandations à l'Assemblée législative.

Le greffier du Comité demande aussi aux entités vérifiées non convoquées à des audiences d'informer le Comité des mesures prises pour donner suite aux préoccupations soulevées et aux recommandations formulées dans les rapports du vérificateur général.

RÉUNIONS TENUES

Le Comité s'est réuni 20 fois entre février et septembre 2012. Presque toutes les réunions ont porté sur le rapport spécial publié par le Bureau en mars 2012, *Services d'ambulance aériens Ornge et services connexes* et, au cours de quelques séances, des témoins ont comparu et ont été interrogés. Les autres réunions étaient soit de nature administrative ou liées à une motion déposée par un membre du Comité demandant à notre Bureau d'examiner des contrats de l'Office de l'électricité de l'Ontario. À sa dernière réunion du 5 septembre 2012, le Comité a adopté une motion demandant que notre Bureau examine le contrat conclu entre l'Office de l'électricité de l'Ontario et la Greenfield South Power Corporation/Eastern Power Limited, afin de déterminer les coûts pour les contribuables découlant de l'annulation du projet

de centrale au gaz à Mississauga. Nous prévoyons publier un rapport spécial sur les résultats de cet examen en 2013.

RAPPORTS DU COMITÉ

Le Comité rédige des rapports et des lettres sur son travail qui sont déposés à l'Assemblée législative. Ces rapports et lettres résument l'information recueillie par le Comité durant ses réunions et contiennent ses observations et recommandations. Une fois déposés, tous les rapports et lettres sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à www.ontla.on.ca.

En général, les rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction du ministère ou de l'organisme de la Couronne ou du secteur parapublic de communiquer les réponses au greffier du Comité dans les délais stipulés. Notre Bureau examine ces recommandations et réponses et en tient compte dans toute section ou vérification de suivi subséquente du secteur opérationnel visé.

Depuis sa nomination en février 2012, le Comité s'est concentré presque exclusivement sur les

questions liées à notre rapport spécial, *Services d'ambulance aériens Ornge et services connexes*. Les audiences se poursuivaient à la dissolution du Comité en septembre 2012. Le Comité n'avait publié aucun rapport à cette date. Cependant, entre février et septembre 2012, le Comité a présenté deux demandes à l'Assemblée législative pour que le président de l'Assemblée ordonne la comparution de M. Chris Mazza aux audiences sur notre rapport spécial concernant Ornge.

CONSEIL CANADIEN DES COMITÉS DES COMPTES PUBLICS

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

La 33^e conférence annuelle du CCCCCP a été organisée par le Nunavut et a eu lieu à Iqaluit du 19 au 21 août 2012.